

**13 -ème Conférence des Etats Partis
Convention des Bombes à sous munitions
Genève du 16 au 19 septembre 2025
Représentant des Comores**

Monsieur le Président

Permettez-moi de vous féliciter pour votre élection en tant que Président de cette 13^{ème} conférence des Etats partis de la CCM

Avant de prononcer ma communication au nom des Comores , je tiens à remercier le GICHD qui m' a accordé son parrainage et m' a permis d'être présent à cette importante conférence.

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs,

Les bombes à sous-munitions constituent l'une des armes les plus controversées de notre époque. Conçues pour disperser un grand nombre de petites charges explosives sur une vaste zone, elles causent non seulement des destructions immédiates mais laissent également derrière elles des sous-munitions non explosées, véritables mines antipersonnel pour les populations civiles.

Mon pays les Comores , est conscient que ,la Convention sur les armes à sous-munitions, adoptée à Dublin en 2008 et entrée en vigueur en 2010, représente un pas historique vers leur élimination. Toutefois, son universalisation et sa mise en œuvre effective se heurtent à de nombreux défis.

Monsieur le Président

Les Comores n'utilisent pas et ne produisent d'armes à sous munitions.

Cependant des grands producteurs et utilisateurs de bombes à sous-munitions n'ont pas adhéré à la Convention.

Et cela limite l'impact normatif global du traité.

Monsieur le Président

Les Comores , conscient de la dangerosité de ces armes ont signé et ratifié la convention interdisant les bombes à sous munition .

Certains États considèrent ces armes comme nécessaires pour dissuader ou compenser une supériorité conventionnelle ennemie. Cela ne doit pas servir de prétexte pour utiliser ses armes.

Il est clair que le dilemme entre sécurité nationale et obligations humanitaires ralentit l'universalisation. C'est une question de responsabilité et de moralité.

Monsieur le Président

Je sais, que les coûts financiers et techniques de destruction sont lourds, pour les pays disposant d'arsenaux importants et que surtout certains États manquent de capacités industrielles adaptées.

Mais cela n'empêche pas ces États de manifester clairement leur volonté de détruire ces stocks et de faire appel à l'assistance internationale conformément à l'article 4 de la convention.

Monsieur le Président

L'Union des Comores tient à rappeler que les sous-munitions non explosées continuent de tuer et de mutiler des civils longtemps après la fin des conflits. D'où la nécessité d'une réflexion approfondie au sujet de l'usage de ces types d'armes.

Dans les conflits récents, ces armes continuent d'être utilisées malgré l'interdiction internationale et les cris des populations civiles.

Le succès de l'interdiction dépend de la mobilisation de la société civile, des ONG et des communautés locales.

La stigmatisation progressive de ces armes doit s'imposer comme une norme coutumière, même pour les États non parties.

Monsieur le Président

L'interdiction des bombes à sous-munitions est l'un des combats humanitaires les plus importants de notre époque. Si des progrès considérables ont été accomplis, les défis restent immenses : universaliser la Convention, assurer la destruction des stocks, nettoyer les territoires contaminés et protéger les victimes. C'est à travers une coopération internationale renforcée, un engagement politique constant et une mobilisation des sociétés civiles que nous pourrions espérer un monde débarrassé de ces armes inhumaines.

Colonel Cheikh AHMED ABDALLAH